

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.08.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 26.08.2024

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** *Wet wipes RSD 400*
- **UFI:** *WW0U-0X2W-W109-C3GY*
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** *Désinfectants de surface*
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
*PRISMAN GmbH
Otto-Hahn-Ring 6-18
64653 Lorsch
www.prisman.de*
- **Service chargé des renseignements:** *Alexander.Metz@prisman.de*
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** *Tel + 49 (0) 6251 866 980 0, Mo-Fr 9-17 Uhr*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
*Flam. Sol. 1 H228 Matière solide inflammable.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.*

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** *Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.*
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07

- **Mention d'avertissement** *Danger*
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
propane-1-ol
- **Mentions de danger**
*H228 Matière solide inflammable.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.*
- **Conseils de prudence**

<i>P210</i>	<i>Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</i>
<i>P280</i>	<i>Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.</i>
<i>P305+P351+P338</i>	<i>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</i>
<i>P337+P313</i>	<i>Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</i>
<i>P403+P233</i>	<i>Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</i>
<i>P501</i>	<i>Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.</i>
- **Indications complémentaires:**
Contient des produits biocides: propane-1-ol, propane-2-ol
- **Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml -**

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.08.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 26.08.2024

Nom du produit: Wet wipes RSD 400

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

propane-1-ol

Mentions de danger néant

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Informations relatives à l'environnement : Il n'existe pas d'informations sur les effets perturbateurs endocriniens pour l'environnement.

propriétés pour l'environnement.

Informations toxicologiques : Il n'y a pas d'informations sur les effets perturbateurs endocriniens pour la santé humaine.

pour la santé humaine.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 71-23-8 EINECS: 200-746-9 Numéro index: 603-003-00-0 RTECS: UH 8225000 Reg.nr.: 01-2119486761-29	propane-1-ol Flam. Liq. 2, H225 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H336	10-25%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 RTECS: NT 8050000 Reg.nr.: 01-2119457558-25	propane-2-ol Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	2,5-10%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.08.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 26.08.2024

Nom du produit: Wet wipes RSD 400

(suite de la page 2)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

71-23-8 propane-1-ol

VLEP Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm

67-63-0 propane-2-ol

VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.08.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 26.08.2024

Nom du produit: Wet wipes RSD 400

(suite de la page 3)

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Gants en caoutchouc

- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Polychloroprène - CR (0,5 mm) : Temps de rupture > 4 h

Caoutchouc nitrile/nitrillatex - NBR (0,35 mm) : Temps de rupture > 4h

Caoutchouc butyle - Butyle (0,5 mm) : Temps de rupture > 8 h

Caoutchouc fluoré - FKM (0,4 mm) : Temps de rupture > 8 h

Polychlorure de vinyle - PVC (0,5 mm) : Temps de rupture > 4 h

Cette recommandation se base exclusivement sur la compatibilité chimique et le test selon EN 374 dans des conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'application. Il convient donc de se référer également aux

Les recommandations du fournisseur de gants de protection doivent être prises en compte.

Gants en néoprène

- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.08.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 26.08.2024

Nom du produit: Wet wipes RSD 400

(suite de la page 4)

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique

Solide

· Couleur:

Incolore

· Odeur:

Genre alcool

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

82 °C

· Inflammabilité

Non déterminé.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:

2,1 Vol % (1-Propanol)

· Supérieure:

13,5 Vol % (1-Propanol)

· Point d'éclair

30 °C

· Température d'auto-inflammation

360 °C

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· pH

Non applicable.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique

Non applicable.

· Dynamique:

Non applicable.

· Solubilité

· l'eau:

Soluble

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C:

23 hPa

· Pression de vapeur à 50 °C:

117 hPa

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C:

0,96 g/cm³ (liquid)

· Densité relative

Non déterminé.

· Densité de vapeur:

Non applicable.

· Caractéristiques des particules

Voir point 3.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme:

Liquide sur base inerte

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Teneur en solvants:

· Solvants organiques:

25,0 %

· Eau:

74,9 %

· VOC (CE)

25 %

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.08.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 26.08.2024

Nom du produit: Wet wipes RSD 400

(suite de la page 5)

- **Changement d'état**
- **Taux d'évaporation:** Non applicable.
- **Informations concernant les classes de danger physique**
- **Substances et mélanges explosibles** néant
- **Gaz inflammables** néant
- **Aérosols** néant
- **Gaz comburants** néant
- **Gaz sous pression** néant
- **Liquides inflammables** néant
- **Matières solides inflammables** Matière solide inflammable.
- **Substances et mélanges autoréactifs** néant
- **Liquides pyrophoriques** néant
- **Matières solides pyrophoriques** néant
- **Matières et mélanges auto-échauffants** néant
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant
- **Liquides comburants** néant
- **Matières solides comburantes** néant
- **Peroxydes organiques** néant
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant
- **Explosibles désensibilisés** néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

71-23-8 propane-1-ol

Oral	LD50	5.400 mg/kg /male (rat)
Dermique	LD50	4.032 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>33,8 mg/l /4h (rat)

67-63-0 propane-2-ol

Oral	LD50	5.840 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	13.900 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>25 mg/l (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.08.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 26.08.2024

Nom du produit: Wet wipes RSD 400

(suite de la page 6)

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· **Toxicité aquatique:**

71-23-8 propane-1-ol

EC50	1.000 mg/l (Bel)
	3.644 mg/l (daphnia)
LC50/96h	4.555 mg/l (fish)

67-63-0 propane-2-ol

EC50	>100 mg/l (A)
	>100 mg/l (B)
LC50/96h	9.640 mg/l (fish)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.08.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 26.08.2024

Nom du produit: Wet wipes RSD 400

(suite de la page 7)

· **Catalogue européen des déchets**

07 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE
07 06 00	déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques
07 06 99	déchets non spécifiés ailleurs

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**· **ADR, IMDG, IATA** UN3175· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR** 3175 SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (n-PROPANOL (ALCOOL PROPYLIQUE NORMAL), ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE))

· **IMDG, IATA** SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (n-PROPANOL (PROPYL ALCOHOL, NORMAL), ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL))

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· **ADR, IMDG, IATA**· **Classe**

4.1 Matières solides inflammables, matières autoréactives, matières qui polymérisent et matières explosibles désensibilisées solides

· **Étiquette**

4.1

· **14.4 Groupe d'emballage**· **ADR, IMDG, IATA** II· **14.5 Dangers pour l'environnement**

Non applicable.

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières solides inflammables, matières autoréactives, matières qui polymérisent et matières explosibles désensibilisées solides

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 40· **No EMS:** F-A,S-I· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.08.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 26.08.2024

Nom du produit: Wet wipes RSD 400

(suite de la page 8)

· Indications complémentaires de transport:**· ADR****· Quantités limitées (LQ)**

1 kg

-

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 g

· Catégorie de transport

2

· Code de restriction en tunnels

E

· IMDG**· Limited quantities (LQ)**

1 kg

· Excepted quantities (EQ)

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 g

Maximum net quantity per outer packaging: 500 g

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 3175 SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE
INFLAMMABLE, N.S.A. (N-PROPANOL (ALCOOL
PROPYLIQUE NORMAL), ISOPROPANOL (ALCOOL
ISOPROPYLIQUE)), 4.1, II

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Éléments d'étiquetage SGH

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger

GHS02 GHS07

· Mention d'avertissement Danger**· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

propane-1-ol

· Mentions de danger

H228 Matière solide inflammable.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280

Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P403+P233

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.08.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 26.08.2024

Nom du produit: Wet wipes RSD 400

(suite de la page 9)

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Restriction de l'utilisation recommandée.

Produit réservé à un usage professionnel.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées, à notre connaissance, sur les informations actuellement disponibles concernant la manipulation correcte du produit dans des conditions normales. Toute autre utilisation de ce produit en combinaison avec d'autres processus/procédures, non mentionnée dans cette fiche de données, relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Ce document ne constitue pas une garantie explicite ou implicite de qualité du produit ou d'adéquation à un usage particulier.

· Service établissant la fiche technique: Abteilung Produktsicherheit

· Contact: Hr. Dr. Metz

· Date de la version précédente: 27.06.2023

· Numéro de la version précédente: 3

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.08.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 26.08.2024

Nom du produit: Wet wipes RSD 400

(suite de la page 10)

*LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2**Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables – Catégorie 1**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3**· * Données modifiées par rapport à la version précédente*

FR